



COMPTE RENDU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DDFIP 93

Point 1 : La destruction des secteurs d'assiette dans tous les SIP du 93 pour janvier 2024

En introduction, les élus des syndicats ont rappelé à la Direction que nous ne comprenions pas, 9 mois après la mise en place des Comités Sociaux d'Administration, l'absence d'un règlement intérieur pour cadrer et réglementer l'ensemble de nos débats et décisions.

La Direction Générale illustre là encore une fois l'incompétence généralisée qui règne en son sein et qui infuse un chaos permanent dans les services au gré de réformes et de logiciels éclatés.

La Direction n'a pas été en capacité elle non plus de nous donner une date pour la mise en place d'un règlement intérieur.

A) Secteur d'assiette unique et mise en place de blocs fonctionnels

Pour rappel, en 2023 la DDFIP 93 avait décidé en catastrophe de procéder à des fusions de secteurs d'assiette sur un certain nombre de SIP du département. S'y étant pris trop tardivement, ils n'avaient pas pu procéder à la fusion des bases informatiques pour janvier 2023 mais cela avait donné l'opportunité aux chefs de service de réorganiser les SIP concernés pour tenir compte du sous-effectif mis en place par la direction locale.

Au premier janvier 2024, la réorganisation prévue change totalement la nature et le devenir des SIP : les secteurs d'assiettes sont purement et simplement liquidés pour créer un secteur unique. Toute l'organisation topographique par secteur qui permettait aux agents une connaissance de leur tissu fiscal et une organisation entre les agents avec leur contrôleur disparaît.

Les contrôleurs de secteur disparaissent eux aussi de facto, ainsi que l'organisation qui a structuré les services fiscaux ces dernières décennies. A titre d'information, il s'agit d'une expérimentation locale décidée par la DDFIP 93 qui tente d'imaginer le SIP du futur.

L'explosion de la structuration nationale des méthodes de travail impulsée par Bercy donne la latitude aux directeurs locaux de tenter des modes d'organisation différents en fonction des départements, annihilant de fait l'égalité de traitement pour les usagers qui était auparavant la pierre angulaire des services publics de l'État.

Comme l'a claironné le DDFIP 93 Marc Dora, nous allons faire en fonction des spécificités locales de la Seine-Saint-Denis pour gagner de « la souplesse et de

l'agilité ».

Pour entamer cette révolution en interne, la DDFIP 93 a fourni un document de deux pages, avec sur la troisième un tableau sur le nombre d'articles par agents où les chiffres étaient faux suite une erreur de calcul.

Quant à l'adaptation des services au tissu local, on peut toujours l'attendre, le tissu local n'étant pas cité.

A nos questions sur le document, la Direction a opposé une fin de non-recevoir, puisque nous liquidons les secteurs sans avoir défini à quoi ressemblerait la future organisation.

Quand nous avons demandé des renseignements sur les points suivants :

« - Revoir les modalités de pilotage de la gestion tout en révisant les périmètres respectifs des cadres A, B et C » Quelles sont les propositions ? Pas de réponses !

« - Etre attentif au positionnement des cadres B » Quel est-il ? Pas de réponses !

« - Veiller à ce que chaque agent conserve des missions riches et variées » Lesquelles ? Pas de réponses !

Les chefs de service vont eux-mêmes faire des suggestions dans les mois qui viennent et on déterminera ensuite les lignes de la future organisation !

De ce qu'il est ressorti des débats, la Direction a défini à l'oral 3 blocs fonctionnels :

- Fiabilisation des fichiers

- Contrôle

- Accueil

Les missions liées au contentieux ou au gracieux n'ont pas été citées.

La CGT Finances Publiques 93, avec les retours d'expérience dont elle dispose sur les SIP ayant déjà adopté ce type de structuration, craint le pire sur la notion de missions « riches et variées » : les contrôleurs perdant toute gestion de secteur, on bascule sur les inspecteurs pour la définition des tâches et des priorités, et les contrôleurs deviennent des agents monotâches pour des gains de productivité (contrôleur gracieux, contrôleur contentieux etc).

Le calendrier des missions a disparu : le document réussit le tour de force pour des secteurs d'assiette de ne plus parler de la campagne IR ou de la TH.

La structuration par bloc quant à elle fait craindre aussi pour la polyvalence des agents sur les missions fiscales si jamais l'organisation en interne les positionne sur des blocs spécifiques : qui aurait envie de se positionner sur un bloc strictement accueil ?

B) Vers la fusion des missions Impôts/Trésor dans les blocs

Par contre sur la polyvalence que nous avons toujours combattue, la fusion des missions fiscales et trésor qui étaient restées séparées dans les SIP, qu'on ne

s'inquiète pas elle est en cours ! La responsable du SIP de Villepinte, toujours en pointe, a bien compris l'appel du pied de la DDFIP 93 et propose déjà de nouveaux modes d'organisation avec la création d'une cellule de contrôle de proximité. Cette cellule expérimentale fusionne les survivants de la cellule CSP avec les recettes amiables afin qu'ils soient formés pour «assurer le suivi de leurs dossiers ».

Quoi de plus normal après tout, ayant organisé avec l'appui de la Direction la fusion des 3 secteurs du SIP de Bobigny en 2023, la fermeture des trésoreries Aulnay Impôts et Drancy Impôts : elle ne fait que poursuivre le travail de démolition entamé depuis des années sur le département.

S'agit-il d'une initiative locale ou d'une volonté de la DDFIP ? Pas de réponses, mais il y a le risque que les organisations internes des SIP soient elles aussi définies à l'échelle des chefs de service et non plus du département (on ne parle plus du niveau national, le mot d'ordre étant au contraire de tenter de liquider toute organisation structurée à l'échelle du pays).

C) Libres d'obéir

Quant au devenir des missions des contrôleurs et des inspecteurs, nous en avons eu une illustration éclatante dans la dernière période : les documents fournis au CSAL actent la définition des priorités au niveau local (départemental voir au niveau du SIP). C'est ainsi qu'actuellement le SIP de Saint-Denis (soutenu par Mme Degond lors du CSAL) a demandé aux contrôleurs et inspecteurs de procéder à l'impression des e-contacts destinés au SDIF afin de pouvoir les clôturer. Ces e-contacts sont ensuite scannés par les contrôleurs et les inspecteurs des SIP avant d'être renvoyés sur la BALF du SDIF.

Mais surtout, qu'on ne s'inquiète pas, il ne s'agit pas comme nous l'avons cru naïvement d'une tentative de baisser artificiellement les e-contacts en nous empêchant de travailler mais bien d'aider le SDIF !

Comment ou pourquoi, on ne le saura jamais, mais cela illustre bien la future gestion des SIP : au nom d'une soi-disant souplesse laissée à chaque service, on fait disparaître l'autonomie des secteurs structurée par un calendrier de missions à effectuer, la gestion des congés organisées par les agents avec leur contrôleur, la garantie de pouvoir travailler sur l'ensemble des missions (gestion, contrôle, accueil etc). Tout passera par une organisation par chef service qui sera laissé libre tant que son organisation n'entraîne pas de crise trop visible chez les agents ou de problèmes par ricochet sur les autres services. Et quand il y aura besoin, on pourra mobiliser l'ensemble du service sur les lubies des uns et des autres, la structuration protégeant les agents ayant disparu.

FACE À CETTE RÉGRESSION SANS PRÉCÉDENT, LA CGT FINANCES PUBLIQUES 93 APPELLE LES AGENTS DES SIP A SE RÉUNIR PARTOUT EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À SIGNER EN MASSE LA PÉTITION CONTRE LA FUSION DES SECTEURS ET POUR LE MAINTIEN DE LA SÉPARATION ENTRE LES MISSIONS DE RECOUVREMENT ET D'ASSIETTE !

Point 2) Création de la mission accompagnement fiscal vers les PME

Un service rendu obligatoire par la loi ESSOC, il doit permettre aux PME qui le souhaitent d'être guidées dans les méandres de l'administration fiscale. On pourrait croire que les SIE ou l'Action Economique accomplissaient déjà ces tâches mais non! Une cadre sera détachée sur cette mission stratégique. Le retour d'expérience sur le 92 pour cette mission fait état de... 30 dossiers traités en 3 ans, et la DDFIP 93 en a actuellement 1 en stock !

Vu le manque criant de chefs de service sur la DDFIP 93, on aurait pu penser qu'affecter un A+ à temps complet relèverait de la volonté de créer un emploi fictif mais non ! Car elle devra faire sa propre publicité et créer un besoin là où il n'existait pas.

Une bien belle initiative pour l'administration de demain à laquelle se joint maintenant la DDFIP 93, cela aurait été dommage de s'en priver.

Point 3) Contrat avec la société Medica Europe pour le contrôle des congés de maladie ordinaire

Dans le cadre du contrôle des arrêts de travail pour maladie ordinaire (hors congés longue maladie et congés longue durée), la DDFIP 93 a passé un contrat avec une société disposant de médecins agréés pour procéder au contrôle de ces arrêts de travail.

La CGT FP 93 avait demandé selon quels critères étaient ciblés les agents concernés et quels étaient les recours possibles en cas de remise en cause de l'arrêt maladie initial par le médecin agréé. La DDFIP 93 a établi que les agents étaient désignés par un choix du pôle transverse (et non pas par les chefs de service) selon « différents faisceaux d'information », au cas présent : la récurrence des arrêts maladies et « les personnes ne produisant pas le travail attendu en temps normal ».

Il s'agit donc bien d'un choix discrétionnaire entièrement à la main du pôle transverse. Ayant été saisi d'une situation où un agent a protesté contre une remise en cause de son arrêt par le médecin agréé, nous avons demandé quels étaient les recours des agents. La DDFIP nous a précisé que la contestation pour l'instant ne pouvait se matérialiser que par la production d'un nouvel arrêt maladie. Mais nous ne disposons pas d'un protocole si l'agent est appelé à reprendre le travail dès le lendemain et n'en est pas capable (ou ne se sent pas capable). La DDFIP 93 s'est engagée à fournir une organisation pour les agents confrontés à cette situation, en lien avec la médecine de prévention notamment.

Point 4) Fin de la responsabilité Personnelle et Pécuniaire des comptables (RPP), quel est l'impact de la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) sur les agents ?

La disparition du régime de la RPP au premier janvier par simple décret a laissé dans l'insécurité de nombreux agents de la sphère comptable. La responsabilité étant maintenant du ressort de tous les agents, les inquiétudes sur la mise en place d'amendes pouvant monter jusqu'à 6 mois de salaire par la nouvelle chambre de la Cour des Comptes pèsent sur tous les agents alors qu'ils sont confrontés à un sous-effectif permanent dans l'accomplissement de leurs missions. Toutefois lors du CSAL, la Direction nous a fait lecture du nouvel article L131-5 de janvier 2023 du Code des juridictions financières qui précise ceci :

Le justiciable qui agit conformément aux instructions préalables de son supérieur hiérarchique et d'une personne habilitée n'est passible d'aucune sanction. La responsabilité du supérieur hiérarchique ou de la personne habilitée se substitue, dans ce cas, à la sienne.

Ce qui implique pour les agents, avant de procéder à des validations ou des dépenses qui leur posent question de demander une confirmation écrite de leur hiérarchie : mail etc.

Ainsi, la charge reposera sur la hiérarchie. Toutefois, nous en sommes seulement au déploiement de ces mesures et on ne sait pas encore comment les juges apprécieront cet article, notamment face à l'obligation pour les fonctionnaires de refuser des ordres manifestement illégaux. La prudence reste de mise.

Point 5) Accueil dans les SIE

Les agents en poste dans les SIP remontent régulièrement les difficultés qu'ils rencontrent avec les usagers professionnels du département, qui peuvent se montrer excédés face aux difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir un rendez-vous physique avec les Services Impôts Entreprise. La Direction locale, consciente de cette situation, a convoqué les responsables de SIE face à la dégradation des indicateurs de satisfaction des professionnels sur la Seine-Saint-Denis. Suite à la COVID-19, la bascule sur un APRDV strictement téléphonique avait été mis en place toutefois, la mission d'accueil physique a été réactivée formellement par la DDFIP 93. Dans les faits, l'accueil physique a disparu de la plupart des SIE du département qui considèrent que cela ne rentre plus dans leurs attributions. La DDFIP 93 a réaffirmé que l'APRDV téléphonique, s'il ne permettait pas de résoudre les difficultés des usagers, devait déboucher sur un rendez-vous physique afin de procéder à l'examen des pièces etc. Un plan d'action doit être proposé d'ici la fin d'année par les responsables des SIE afin de pallier à cette difficulté

Point 6) La téléphonie dans les SIP

Le DDFIP 93 Marc Dora s'interroge (sic...) sur un canal inutilisé dans les SIP : le téléphone.

Visiblement, il a oublié que le téléphone continue de sonner dans les SIP, oublié que nous avons dû fournir des emplois pour la création du Centre de Contact de Chartres,

oublié que nous continuons de subir les listings Convivance...

Mais non, broutilles, pour l'aigle Balbygnien, il manque un vrai accueil téléphonique pour les SIP en Seine-Saint-Denis.

Donc, la réflexion est lancée pour savoir comment résoudre ce problème alors que tous les SIP sont dans une situation de sous-effectif et de souffrance au travail catastrophique.

Des chefs de service un peu trop zélés avaient déjà annoncé la création d'une cellule téléphonique dédiée sur le département (on a connu pour ceux qui s'en souviennent, cela a tellement bien marché qu'on l'avait fermée dans la foulée).

La vraie question, tout le monde la connaît : un manque de fonctionnaires formés dans tous les services, qui empêche de pouvoir accomplir convenablement nos missions. Et tout le monde sait que toute initiative de ce type se traduira par des effectifs qui seront ponctionnés sur les services.

Par contre, l'administration reconnaît en creux la grande utilité qu'ont représenté pour les usagers et les agents du 93 la création des Centres de Contact et les listings Convivance...

Mais l'aigle de Bobigny plane loin de toutes ces basses contingences matérielles.

Point 7) SDE : situation du SDE et bilan du protocole sur la transmission des dossiers PCR

La catastrophe continue au SDE de Bobigny, né des décombres des anciens services enregistrement des SIE . En l'espace de 3 ans, ils ont perdu leurs 3 contrôleurs, le chef de service s'est enfui et ils se retrouvent avec un inspecteur et 12 agents.

Suite à une mobilisation des agents il y a deux ans et une demande d'audience, les agents avaient demandé à bénéficier d'effectifs supplémentaires et comment transmettre les suspicions de fraudes (sous-évaluation des successions, vente de parts de société etc). Un circuit devait être mis en place avec le transfert des dossiers suspects au chef de service pour transmission ensuite au PCR.

Problème : il n'y a plus de chef de service.

Plus drôle : lors du CSAL nous avons demandé à ce qu'un bilan de ce dispositif soit présenté aux organisations syndicales. Mme Degond, responsable du pôle métier, est arrivée avec le protocole sur les dégrèvements de succession...

Elle a été incapable de citer si des contrôles fiscaux avaient eu lieu suite à des signalements des agents ou même si des signalements avaient été effectués au PCR. Comme le rappelle souvent le président Macron la lutte contre la fraude est une priorité de l'administration fiscale etc. Visiblement la DDFIP 93 a décidé de faire sécession.

Point 8) Problème de levée du courrier

Signalé par les vérificateurs du département, nous avons découvert que la DDFIP 93 avait privatisé la levée du courrier, qui ne se fait plus quotidiennement mais 3 jours sur 5.

Cela implique pour les pièces de procédure de prévoir une semaine de latence supplémentaire au cas où. La DDFIP 93 a reconnu qu'elle n'avait pas les moyens budgétaires de demander une levée quotidienne. Levée quotidienne qui est normalement effectuée par les agents techniques de la DDFIP 93 mais qui, pour des raisons qui nous échappent, a dû être privatisée avec le risque que cela fait maintenant peser sur les procédures en cours...